

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence par le nom de Allah

Ar-Rahman, Ar-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

Khoutbah n° 459

le vendredi 04 juillet 2008

EXPLICATION DU HADITH : « L'ISLAM EST BASÉ SUR CINQ PRINCIPAUX DEVOIRS »

Mes frères de foi.

La louange est à Allah et que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés au Prophète de Allah.

Louanges à Allah Celui Qui est Unique, Celui Qui n'a besoin de rien, Celui Qui n'est pas engendré, Qui n'engendre pas et Qui n'a nul équivalent. Je loue Allah, ta^ala et je L'implore de me guider sur le chemin de droiture. Je recherche Son pardon et je me repens à Lui. Je recherche la préservation de Allah du mal de mon âme et de mes mauvais actes. Celui que Allah guide, est certes bien guidé et celui qu'Il ne guide pas, nul ne peut le guider.

Que l'honneur et l'élévation en degrés les plus complets et les plus parfaits soient accordés à notre maître Mouhammad le maître des fils de Adnan. Celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide et annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement. Le Prophète tel une lumière éclatante et une lune éclairante a appelé à la religion agréée par Allah. Allah a guidé par lui, la communauté, Il a dissipé par lui, les obscurités. Il a transmis le message. Il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, Il a conseillé la communauté, que Allah le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, Lui seul n'a pas d'associé. Il a envoyé Son messager avec l'enseignement de droiture et la religion de la vérité. Je témoigne que notre maître Mouhammad *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* est Son esclave et Son messager, que Allah l'honore ainsi que tous les messagers qu'Il a envoyés.

Le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit :

بني الإسلام على خمس شهادة أن لا إله إلا الله وأن محمدا رسول الله وإقام الصلاة
((وإيتاء الزكاة وصوم رمضان وحج البيت إن استطاع إليه سبيلا))

(*bouniya l-'Islamou ^alā khams : chahādati an lā 'ilāha il-la l-Lah wa anna Mouhammadan raçoulou l-Lah, wa 'iqami s-salah, wa' ita' i z-zakati wa sawmi ramadan, wa hajji l-bayti 'inistaṭa^a ilayhi sabiḷa*)

ce qui signifie : « **L'Islam est basé sur cinq principaux devoirs : le témoignage qu'il n'est de dieu que Allah et que Mouhammad est le Messager de Allah, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de la zakat, le jeûne de Ramadan et le pèlerinage à la Maison Sacrée pour celui qui en est capable** ».

Mes frères de foi, le Messager de *Allah* nous a indiqué dans ce *hadith* les plus importants sujets de l'Islam qui sont au nombre de cinq. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres sujets importants que ces cinq-là car il y en a bien d'autres qui sont également très importants comme ordonner le bien et ce qui est de cet ordre. Cependant ces cinq sujets-ci comportent ce qui constitue le fondement même de l'Islam et sans lequel la personne n'est pas musulmane, à savoir les deux témoignages, dans le sens d'avoir la croyance en leur signification et de les prononcer pour entrer dans la religion de l'Islam. Il est donc indispensable pour entrer dans la religion de l'Islam d'avoir la foi catégorique en la signification des deux témoignages.

La signification de '*ach-hadou 'an la 'ilaha 'il-la l-Lah*, je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*. En substance, cela signifie que nul ne mérite d'être adoré sinon *Allah*. Ainsi, nul ne mérite que l'on se soumette à lui, d'une extrême soumission si ce n'est *Allah*, l'Unique Qui n'a pas d'associé dans la divinité, Qui existe sans commencement, Qui est éternel et Qui est exempt de fin. Ainsi *Allah* n'a pas de début à Son existence ni de fin. Il est Celui Qui n'a nul besoin d'autrui. Il n'a nul besoin de quiconque parmi Ses créatures. *Allah* n'a aucun besoin des mondes. Il est *Aṣ-Ṣamad*, Celui Qui se passe de toute chose et Dont tout autre que Lui a besoin. Ainsi, notre Seigneur n'a pas besoin des anges, ni des humains, ni des *jinn*, ni du Paradis, ni de l'Enfer, ni du Trône, *al-^arch*, ni du *Farch* qui est en bas de ce monde, ni d'aucun autre endroit. Ainsi, *Allah* n'a dépend d'aucun endroit. Il est sur toute chose tout puissant, rien ne Le rend impuissant, Il est Celui Qui fait ce qu'Il veut. Rien n'a lieu dans ce monde si ce n'est par la volonté de *Allah*, par Son vouloir. Il est Celui Qui entend et Qui voit sans oreille et sans œil. Il est vivant, Il parle, Il n'a aucune ressemblance avec Ses créatures. Ainsi, comme Il nous l'a appris par Sa parole *soubhanahou* :

[ليس كمثلته شيء وهو السميع البصير]

(*layṣa kamithlihi chay'oun wa houwa s-Sami^ ou l-Basir*)

ce qui signifie : « **Rien n'est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit** ».

Le sens de '*ach-hadou 'anna Mouhammadan raçoulou l-Lah*, est : « Je témoigne que *Mouhammad* est le Messager de *Allah* ». Il s'agit ici de la croyance ferme et catégorique que notre maître *Mouhammad* est l'esclave de *Allah* et Son messager envoyé à toute la création, qu'il est véridique en tout ce qu'il a annoncé et transmis de la part de *Allah ta^ala*, que ce soit au sujet des nouvelles des communautés qui nous ont précédées, du commencement de la création, des nouvelles de ce qui va avoir lieu dans l'avenir comme par exemple, la vie du *barzakh* –entre la mort et la résurrection– comme ce qui aura lieu au Jour du Jugement dans l'au-delà ou ce qui se rapporte au caractère licite ou interdit de certaines choses et autres jugements de la Loi et bien

d'autres choses que le Messenger éminent a annoncé. C'est somme toute, la foi en ce Messenger que *Allah* a appuyé et renforcé par des miracles éclatants indiquant sa véracité et son statut de prophète.

Mes bien-aimés, que l'on sache qu'il est indispensable, tout en ayant cette croyance, de prononcer les deux témoignages.

Quant au deuxième des cinq sujets, à savoir accomplir la prière, il s'agit du deuxième plus important sujet de l'Islam. En effet, le Messenger *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* a dit en s'adressant à ses compagnons :

((اعلموا أن أفضل أعمالكم الصلاة))

(i^lamou 'anna afḍala 'a^malikoumou s-salat)

ce qui signifie : « **Sachez que parmi les meilleurs de vos actes, se trouve la prière** » et dans un autre *hadith* :

((الصلاة عماد الدين))

(as-salatou ^imadou d-din)

ce qui signifie : « **La prière est la base même de la religion** ».

Ainsi, notre Seigneur nous a ordonné de L'adorer et d'accomplir certaines choses. Parmi les plus importantes, se trouve la prière. Vient ensuite le reste des cinq sujets, c'est-à-dire la *zakat*, le pèlerinage et le jeûne de *Ramadan*. En effet, il y a dans la prière une supplication et une invocation de *Allah ta^ala*. La prière comporte une glorification de *Allah* et une déclaration de Son exemption de tout ce qui n'est pas digne de Lui. Il y a effectivement dans la prière une purification du cœur, une éducation de l'âme cinq fois par jour. Celui dont le cœur a connu le *khouchou^* durant la prière, c'est-à-dire la crainte par recherche de l'agrément de *Allah*, obtiendra une récompense éminente. Il se peut également qu'il connaisse un plaisir intense dans la prière tout comme le disait le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* :

((وجعلت قرّة عيني في الصلاة))

(wa jou^ilat gourratou ^ayni fi s-salat)

ce qui signifie : « **Ce qui me réjouit le plus, c'est la prière** ». Il nous est parvenu le récit d'un des compagnons glorieux qui faisant tellement preuve de *khouchou^* dans sa prière qu'il se concentrait profondément et ne ressentait plus ce qui se passait autour de lui quand il l'accomplissait. Il est arrivé que ce compagnon fut atteint un jour de gangrène à la jambe. Les médecins ont décidé lui amputer la jambe et ils ont voulu lui faire boire du vin afin de l'anesthésier et de lui couper la jambe. Mais lui refusa de boire du vin et leur dit : « *Vous allez m'amputer lorsque je ferai la prière. Dès que je rentrerai en prière et que j'y serai concentré, vous m'amputerez* ». Il entra en prière et ils lui amputèrent la jambe. Après qu'il eut fini sa prière, ils lui posèrent la question : « *As-tu ressenti quelque chose ?* », il répondit : « *J'ai ressenti comme une piqûre d'aiguille seulement* ».

La *zakat* quant à elle comporte une purification des biens et des corps, des saletés. Elle comporte une compassion et une solidarité à l'égard des pauvres et des miséreux. Elle comporte un renfort pour la société musulmane dont les membres se soutiennent les uns les autres afin de s'élever au plus haut degré de sorte que le bien soit généralisé. Il est arrivé à l'époque d'un des Califes bien guidés, à l'époque du calife *^Oumar Ibnou ^Abdi l-^Aziz*, que les gens n'arrivaient plus à trouver

à qui donner la *zakat* alors que le trésor des musulmans était rempli par la *zakat*. Ceci put avoir lieu parce que les gens veillaient à s'acquitter des droits que *Allah* a sur leurs biens. La *zakat* fait partie des fondements et des garanties de la solidité des liens de solidarité de la société musulmane. Il n'est pas permis de la négliger.

Concernant le jeûne, voici qu'un mois plein de mérite vient de s'écouler et nous avons senti ses bénédictions éminentes. Nous avons senti combien celui-ci comporte d'éducation pour l'âme et comme il constitue un rappel pour l'âme qui affâmée, prend la mesure de la difficulté dans laquelle se trouvent les gens dans le besoin, qui connaissent la famine et la pauvreté. Ceci permet de rappeler les hauts degrés que *Allah* a réservés aux jeûneurs et la porte du Paradis qu'Il leur a réservée : la Porte de *Ar-Rayan*.

Pour ce qui est du pèlerinage à la Maison Sacrée, nous parlerons de cette adoration obligatoire éminente dans de prochains discours '*in cha'a l-Lah*.

Mes frères de foi, que chacun d'entre nous se rende des comptes à lui-même : « Ai-je accompli ce que *Allah* m'a ordonné concernant ces cinq sujets-là ?

Allah ne nous a pas chargés de ce dont nous ne sommes pas capables. Pourquoi donc les négligerions-nous ? Pourquoi ne nous en occuperions pas sérieusement ? Pourquoi renier les bienfaits que *Allah* nous a accordés ? A nous d'agir avec ardeur pour accomplir ces droits et ces devoirs car c'est la voie de la réussite. Un paysan était venu voir le Messager de *Allah* et avait demandé au Prophète : « Qu'est-ce que *Allah* m'a ordonné ? ». Le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* lui a répondu :

« أن تشهد أن لا اله إلا الله وأني رسول الله وتقيم الصلاة وتؤتي الزكاة وتصوم رمضان
(و تحج البيت إن استطعت إليه سبيلا

(*an tach-hada an la 'ilaha il-la l-Lah wa anni raçoulou l-Lah, wa touqima s-salaat wa tou'tiya z-zakata wa tasouma ramadana, wa tahoujja l-bayta in istata'ta 'ilayhi sabilan*)

ce qui signifie : « **Que tu témoignes qu'il n'est de dieu que Allah que je suis le Messager de Allah, que tu accomplisses la prière, que tu t'acquittes de la zakat, que tu jeûnes Ramadan et que tu accomplisses le pèlerinage à la Maison Sacrée si tu en es capable** ». Le campagnard demanda : « Est-ce que j'ai d'autres obligations que celles-là ? ». Le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wa sallam* lui répondit :

« كلاً إلا أن تطوع »

(*kalla ; il-la 'an tataawwa*)

ce qui signifie : « **Non, sauf si tu veux faire des choses de toi-même** ». Alors, le campagnard lui a dit : « Par *Allah*, je ne rajouterai rien et je ne diminuerai rien ». Puis, il partit. Le Prophète dit alors :

« أفلح الرجل إن صدق »

(*aflaha r-rajoulou 'in sadaq*)

ce qui signifie : « **L'homme réussira s'il tient sa parole** ».

Nous demandons à *Allah ta^ala* qu'Il nous aide à nous acquitter de ces droits, à accomplir ces devoirs tout comme Il l'a ordonné. Il est certes Tout puissant à réaliser ce que nous Lui demandons.

Mon discours est maintenant terminé aussi, je demande à ce que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 01 42 62 79 97 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	2, rue Cavé 75018 Paris	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du trescolet l'habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 62 98 09
Montpellier	391, Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	397 avenue Pinchard 54100 Nancy	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
Nîmes	56, galerie Richard Wagner 30900 Nîmes	04 66 64 51 84
Rennes	18, rue du docteur Francis Joly 35000 Rennes	02 99 30 25 66
Toulouse	33 bis, rue Verstreppain 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	49, rue du faubourg national 67100 Strasbourg	03 88 32 41 57